

615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Réalisation d'un Parc des Expositions en synergie avec
le Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg -
Pierre PFLIMLIN**

CD/2019/048

Service chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi

Résumé :

Le Département s'est fortement positionné aux côtés de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour renforcer les atouts de la capitale parlementaire et doter la métropole, moteur économique de l'Alsace, d'équipements de niveau international.

Dans un contexte de plus en plus compétitif entre les métropoles positionnées sur le marché de la rencontre économique, la construction d'un nouveau Parc des Expositions est plébiscitée par les acteurs alsaciens en vue d'accueillir des salons, des congrès et des expositions d'un niveau international.

Le projet de nouveau Parc des Expositions s'intègre dans un projet plus global, "Wacken Europe", qui permettra la synergie avec le Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg - Pierre PFLIMLIN et accompagnera le développement du quartier d'affaires international Archipel.

Le Conseil Départemental s'est engagé fortement dans la réalisation de cet équipement majeur dans le cadre du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020 et concrétise cet engagement par la convention de financement annexée au rapport.

Après une contribution de 8 M€ pour la réalisation du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg - Pierre PFLIMLIN attribuée le 3 novembre 2014, il est proposé à l'assemblée départementale de décider une participation de 6,5 M€ en faveur de la réalisation du Parc des Expositions de Strasbourg.

Le développement du tourisme d'affaires est un levier stratégique pour la création d'emplois très divers. La réalisation du PEX, en lien avec la modernisation du PMC Pierre PFLIMLIN, repositionnera la capitale européenne sur le marché très concurrentiel de la rencontre économique.

**1) Un projet d'envergure destiné à renforcer l'attractivité de Strasbourg
capitale européenne**

Le tourisme d'affaires est à l'origine de retombées économiques importantes pour le territoire. Elles sont perceptibles pour les acteurs du tourisme, plus particulièrement pour les hôteliers et les restaurateurs mais aussi pour d'autres secteurs d'activités comme les transports, la communication, l'agencement, la décoration, qui bénéficient également des

salons et des congrès.

Le positionnement de l'agglomération strasbourgeoise sur le marché de la rencontre économique est aujourd'hui insuffisant au regard de la concurrence des métropoles régionales. L'équipement se concentre essentiellement sur le palais des congrès et le parc des expositions qui sont exploités par Strasbourg-Evénements dans le cadre d'une délégation de service public. En dépit d'un positionnement fort parmi les villes de congrès, une certaine obsolescence des équipements s'est traduite par des pertes de manifestations ou des difficultés à les conserver.

C'est dans ce contexte que le « projet Wacken-Europe » vise à créer un pôle économique métropolitain dédié à la rencontre économique et au tertiaire supérieur. Ce projet comprend la modernisation et l'extension du Palais de la Musique et des Congrès achevées en 2016, couplées avec la construction d'un nouveau Parc des Expositions. A terme la capacité d'accueil des congressistes passera de 4 000 à 8 500 personnes.

2) Une opération ambitieuse

Le projet de construction d'un nouveau Parc des Expositions dans ce secteur stratégique part du constat que les actuelles installations, représentant une capacité globale de 24.000m² de surface utile, remontent pour certaines à 1926, que les halls sont obsolètes et vétustes et, en toute hypothèse, que les installations ne suffisent plus à répondre à une demande de plus en plus exigeante dans un marché très concurrentiel. Concernant le PEX, sa localisation actuelle ne permet pas d'envisager une réhabilitation qui ne serait pas cohérente avec la mise en œuvre du projet Archipel.

C'est à partir de cette observation qu'un plan d'actions dit « Strasbourg Eco 2030 », auquel le Département est associé, a été mis en place. Le but est de disposer d'une panoplie d'équipements pertinents dans leur conception d'ensemble et adaptés du point de vue de leur envergure et des moyens afin de répondre à l'image d'une métropole qui veut affirmer son rayonnement international.

La localisation du projet sur le site Herrenschmidt - actuel parking du PMC et en partie sur la plateforme Fritz Kieffer, derrière l'hôtel HILTON - procède de l'intention de parvenir à établir une synergie avec le PMC, les deux équipements bénéficiant d'accès rapides et directs depuis les autoroutes périurbaines (création d'un barreau) et d'une bonne desserte en transport en commun. Un parc de stationnement sera aménagé sur le site permettant de proposer le nombre de places requises (entre 900 et 1000 places) tant pour les visiteurs que pour le personnel. Un des objectifs est de permettre une séparation des flux visiteurs, d'une part et des flux exposants, d'autre part, qui devront chacun bénéficier d'un accès aisé au site, mais parfaitement différencié.

Les objectifs poursuivis visent une programmation permettant d'une part, l'accueil de la foire européenne, des manifestations de grande ampleur comme EGAST ou des grands congrès comme celui des HLM et d'autre part, celui d'événements de taille plus modeste mais simultanés. L'évaluation des besoins a abouti à un calibrage de la jauge totale à hauteur de 25.000 m² de surfaces d'exposition couvertes.

Concernant les bâtiments, le PEX devra s'imposer comme un lieu d'animation événementielle offrant une ergonomie et une modularité optimales, propres à satisfaire les initiatives les plus innovantes. Il devra donc offrir aux organisateurs des espaces flexibles de grand volume, mutualisables et aisément reconfigurables pour les activités nécessitant des installations lourdes : stands d'exposition, scènes...

Le PEX sera composé de cinq halls dont un sur le parking du palais de la musique et des congrès, ainsi que d'un parking en silo d'une contenance de 900 voitures. Une nouvelle

voirie relie directement le PEX à l'autoroute A 350.

Le jury de maîtrise d'œuvre du 22 août 2018 a retenu l'équipe Kuma (Kengo) & Associates. Le permis de construire a été déposé en mai 2019 en vue d'un démarrage des travaux en octobre 2019.

Le chantier nécessitera deux ans de travaux avant la livraison des quatre halls d'exposition couverts, à la fin du premier semestre 2021. La seconde partie du projet, à savoir le 5e hall et le parking en silo, devrait être livrée, quant à elle, à l'horizon 2022.

En raison du succès de la commercialisation du quartier Archipel, le foncier du PEX actuel doit être libéré, aussi un PEX provisoire a été mis en place sur le futur site au cours du premier semestre 2019. Le coût de ces installations – deux halls de 12 550 m² et 4 800 m², soit 17 350 m² au total – s'élève à 8,8 millions d'euros pour l'Eurométropole, financés à 50% par la Ville. Ces installations ont permis d'accueillir la foire européenne 2019.

3) Un plan de financement équilibré

La réalisation du nouveau PEX est une opération d'envergure menée sous la maîtrise d'ouvrage de l'EMS. Elle est inscrite au contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020 et pris en compte dans le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg signé le 12 septembre 2019.

Le Conseil eurométropolitain a approuvé le projet sur la base d'un montant de 86 M€ TTC et TDC (toutes dépenses comprises).

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a privilégié cet équipement stratégique, pour un soutien à hauteur de 6,5 M€ et représentant 10% d'un montant éligible de 65 M€ HT inscrit au contrat triennal Strasbourg capitale européenne avec le plan de financement suivant :

	Montant (en M€)	Taux
Etat	3,8	6%
Grand-Est	10	15%
Département	6,5	10%
Ville	10	15%
Eurométropole	34,7	54%
	65	100%

Le projet de convention de financement est joint en annexe. Il confirme l'engagement du Département sur la construction des bâtiments à hauteur de 6,5 millions d'euros, le montant annuel du versement de cette contribution financière étant conditionné par le vote des crédits de paiement correspondants, lors de chaque exercice budgétaire et les appels de fonds du maître d'ouvrage.

Au total, le Département participerait ainsi à hauteur de **6 500 000,00 € de**

subventions en faveur de l'EMS. Les crédits de paiement nécessaires seraient imputés sur l'autorisation de programme «ATTRACTEMS 2019-2», dont la situation est donnée ci-dessous :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
ATTRACTEMS 2019-2	ATTRACT EMS PARC EXPO	6 500 000 €	6 500 000 €	6 500 000 €

La Commission Attractivité, Développement du Département et des Relations Institutionnelles réunie le 3 octobre 2019, s'est prononcée favorablement au soutien de ce projet.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental, sur proposition de son président, décide de confirmer l'engagement financier du Département pour la réalisation du Parc des Expositions de Strasbourg et d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage de l'opération, une subvention de 6,5 millions d'euros, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020.

Le Conseil Départemental autorise son Président à signer le projet de convention financière précisant les modalités de versement de ce soutien et joint à la présente délibération.

Strasbourg, le 23/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY